

Convention de Partenariat INSA Alumni - INSA GR

Cette convention fixe les modalités du partenariat entre INSA Alumni et INSA GR pour les relations entre les groupes régionaux (GR) INSA, fédérés par l'association INSA GR, et les groupements ou groupes régionaux des autres associations membres d'INSA Alumni, non membres d'INSA GR.

Par cette convention, l'association INSA GR et les associations membres d'INSA Alumni, qui ont des groupements ou groupes régionaux, non intégrés à INSA GR, s'engagent à :

- S'échanger au moins 1 fois par an, par l'intermédiaire du président d'INSA GR et des présidents des membres d'INSA Alumni concernés, la liste avec les coordonnées détaillées (nom, prénom, email, téléphone) des responsables de leurs groupes ou groupements régionaux. Cet échange de fichier devra se faire en conformité avec le RGPD. Les informations concernant les contacts des groupes et groupements régionaux sont en principe également disponibles en temps réel, sur les sites des groupes et groupements régionaux, hébergés par le site d'INSA Alumni.
- Inciter les différents groupes et groupements régionaux à organiser des activités en commun au sein d'une même région, à l'exception des Assemblées Générales. Pour les manifestations organisées en commun, la répartition financière du coût de l'activité se fera au prorata des participants membres des différents groupes et groupements régionaux coorganisateur. Chaque groupe et groupement régional sera libre de décider d'un tarif subventionné qu'il accorderait par exemple à ses membres cotisants, indépendamment de la politique de subventionnement décidée par les autres groupes et groupements coorganisateur.
- Envoyer un message à tous leurs membres pour les inviter sur la base du volontariat à s'inscrire sur les autres groupes ou groupements régionaux qui couvrent leur territoire de domiciliation, afin de pouvoir recevoir en direct s'ils le souhaitent les annonces d'activités proposées par les autres groupes ou groupements régionaux, sans devoir passer par le relais du responsable du groupe ou groupement régional en question, qui ne relayerait pas forcément l'annonce sur son réseau local.

INSA Alumni met à disposition d'INSA GR les fonctionnalités de gestion des groupes sur le site internet www.insa-alumni.org, et la publication de leurs événements dans la revue Interface, ce qui permet aux groupes et groupements régionaux d'avoir un espace dédié sur le site INSA Alumni et d'utiliser celui-ci pour leurs communications, conformément à la politique et à la charte d'Insa Alumni.

Cette convention stipule par ailleurs qu'INSA GR est représentée au sein du Comité de Gouvernance d'INSA Alumni, par son Président ou un membre du Comité de Gestion d'INSA GR, qui siège en tant qu'invité permanent aux réunions du Comité de Gouvernance d'INSA Alumni. Ce statut d'invité permanent ne lui donne pas le droit de vote pour les décisions prises en Comité de Gouvernance d'INSA Alumni, réservé aux seuls membres du Comité de Gouvernance, désignés selon les modalités des statuts d'INSA Alumni.

Cette convention est établie pour une durée de deux ans à compter de la date de sa signature. Elle est renouvelable de façon tacite, sauf remise en cause par l'une des parties 3 mois au moins avant l'échéance.

Fait à LYON le 30/06/2018

Pour INSA GR

Marc BOUTOUTE
Président



Pour INSA Alumni

Philippe TOMIETTO
Président

